Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260311-2026_20-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL DES EAUX DU BASSIN D'ORTHEZ

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	***Présents***	***Votants***
23	*19*	*19*

Date de la convocation : *25 février 2026*

SÉANCE DU 11 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six et le onze mars à 18h, le Comité Syndical Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle du conseil municipal d'Orthez, sous la Présidence de M. Jean-Jacques SENSEBÉ, Président.

Présents : Jean-Jacques SENSEBE, Président,
Jean-François BILLERACH, Jean-Pierre CARRERE, Sébastien COSTEDOAT, Luis CONEJERO, Marc DESPLAT, Philippe ETCHEBERTS, Pierre LABENNE, Jacques LABORDE, Albert LAHITETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LARROUTURE, Jérémy LAUDA, Alain LENGLET, David PUHARRE, Michel SARTHOU, Pierre ZIEGLER, délégués titulaires,
Madeleine PICHAUREAU, Carlos RAMALHO, délégués suppléants.

Excusés : Jean-Pierre BOUNINE.

Absents : Emmanuel HANON, Jeanne LAMAZERE, Luc MONBEIG, Philippe DARTIGUE PEYROU et Delphine LARRIEU.

Secrétaire : Pierre ZIEGLER.

Finances du service Eau Potable : Budget Primitif 2026 : *(délibération n° 2026-20)*

Monsieur le Président présente le Budget Primitif 2026 du Service Eau Potable du Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez.

	DÉPENSES D'EXPLOITATION	Proposition €
011	Charges à caractère général	728 006 €
012	Charges de personnel	824 295 €
65	Autres charges de gestion courante	34 130 €
014	Atténuation de produits	362 440 €
66	Charges financières	20 113 €
67	Charges exceptionnelles	5 000 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	2 000 €
023	Virement à la section d'investissement	735 038 €
042	Opération d'ordre	251 885 €
	Total	2 962 907 €

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260311-2026_20-BF

	RECETTES D'EXPLOITATION	Proposition €
013	Atténuation de charges	43 600 €
70	Produits des services, des domaines	1 874 500 €
74	Dotations, subventions, participations	58 000 €
75	Autres produits de gestion courante	2 000 €
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	700 074 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	3 233 €
042	Opération d'ordre	196 500 €
002	Excédent N-1	85 000 €
	Total	2 962 907 €

DÉPENSES INVESTISSEMENT (AVEC RESTES À RÉALISER)

		Total (Rar+vote) €
1068	Reversement de dotations	215 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	427 749 €
20	Immobilisations incorporelles	204 140 €
21	Immobilisations corporelles	316 645.70 €
23	Immobilisations en cours	2 100 000 €
040	Opération d'ordre	25 700 €
001	Résultat d'investissement reporté	0 €
	Total	3 460 034,70 €

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260311-2026_20-BF

RECETTES INVESTISSEMENT (AVEC RESTES A RÉALISER)

		Total (Rar+vote) €
13	Subventions d'investissement	870 000 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 510 096 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	90 965 €
021	Virement de la section de fonctionnement	735 038 €
040	Opération d'ordre transferts entre sections	251 885 €
001	Résultat d'investissement reporté	2 050.70 €
	Total	3 460 034,70 €

Il est précisé que le budget est voté au niveau du chapitre pour la section d'exploitation et au niveau du chapitre pour la section d'investissement (sans chapitre de dépense « opération d'équipement »).

Monsieur le Président précise que le Comité Syndical peut l'autoriser à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections. Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité. Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Comité Syndical lors de sa plus proche séance. Afin de faciliter la gestion du Syndicat, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

Adopte le Budget Primitif 2026 du Service Eau Potable tel que décrit ci-dessus et dans les documents annexés.

Précise que ce Budget Primitif est voté au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement

Autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée

Charge Monsieur le Président d'informer de la présente :

- Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques,
- Monsieur le Comptable Public du SGC d'Orthez

Pour	Abstention	Contre
19	0	0

Fait à Lanneplaà,
le 11 mars 2026

Le Président,

Jean-Jacques SENSEBE

Syndicat Intercommunal des Eaux du Bassin d'Orthez

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 064-256400284-20260311-2026_20-BF